

# Du rôle des groupes sanguins dans les recherches en paternité

Autor(en): **N.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **69 (1960)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549137>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vice militaire », auront été riches d'enseignement et les participants seront aptes, une fois « promues » à diriger leur petit groupe dans le cadre du détachement croix-rouge dans lequel il est incorporé.

Et ne craignons point comme d'aucuns le pensent que du fait que nos chefs de groupe « n'entreront pas en service » pendant peut-être de longues années, elle oublieront cette instruction dont elle viennent de bénéficier et devraient être formées à nouveau de a à z en cas de besoin. Ce que femme a appris, quand cela touche vraiment à son domaine, elle ne l'oublie jamais. De plus, ce que les femmes du service croix-rouge apprennent pendant leur cours de cadres leur servira dans l'existence de tous les jours. Elles font donc coup double celles qui s'annoncent pour un tel cours! N'est-ce pas tentant, Mesdames et Mesdemoiselles?

#### SERVICE CROIX-ROUGE

##### Services prévus en 1960

Les formations croix-rouge seront appelées cette année aux services suivants:

9-25 mai 1960	Cours d'introduction pour colonnes croix-rouge, St-Luzisteig;
26 juin-9 juillet 1960	Cours de cadres I/1 pour chefs de groupe des colonnes croix-rouge, Kreuzlingen;
13-25 juin 1960	Cours de cadres I/2 pour colonnes croix-rouge, Lyss;
5-17 septembre 1960	Cours de cadres I/3 pour infirmières-chefs, Le Chânet.

Des cours de répétition auront lieu cette année pour les unités ci-dessous:

Colonne croix-rouge 41 (Thurgovie)	26 sept.-1 <sup>er</sup> octobre 1960
Colonne croix-rouge 42 (Glarès)	16 mai-21 mai 1960
Colonne croix-rouge 43 (St-Gall)	28 mars-2 avril 1960
Colonne croix-rouge 44 (Appenzel)	12 sept.-17 sept. 1960

##### Recrutement

Des visites sanitaires ont eu lieu aux écoles et dates suivantes:

15 janvier 1960	Ecole d'infirmières de Baldegg, à Sursee;
16 février 1960	Ecole d'infirmières, Zurich;
17 février 1960	Maison de malades de Neumünster, Zollikerberg.

#### AUXILIAIRES HOSPITALIÈRES DE LA CROIX-ROUGE

##### Cours de formation

Le Comité central a approuvé en décembre les directives provisoires concernant les cours de formation d'auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge et décidé leur application pour deux ans.

##### Mais comment baptiser ces « auxiliaires »?

Mais le nom provisoire qui a été donné à ces nouvelles aides bénévoles de la Croix-Rouge, « auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge », en allemand « Rotkreuz-Spithelferinnen », est long et compliqué, il prête de surcroît à la confusion avec le personnel hospitalier auxiliaire. C'est pourquoi la Croix-Rouge suisse souhaite leur trouver un nom plus simple et frappant et sera reconnaissante à tous ceux et celles qui lui apporteront des suggestions à ce propos! Suggestions qu'on pourra adresser tant à la rédaction de l'édition allemande de la revue (8, Taubenstrasse à Berne) qu'à celle de l'édition romande (5, rond-point de Plainpalais à Genève). Rappelons que ce personnel auxiliaire et bénévole serait appelé en cas d'urgence (catastrophe, épidémie, etc.) à

venir en aide aux actions de secours de la Croix-Rouge suisse; en cas de guerre ou de service actif, il pourrait être mis au service des formations croix-rouge, de la protection civile ou de service actif secourables civiles de la Croix-Rouge suisse.

#### CENTRALE DU MATERIEL

Le Comité central a ouvert un crédit de 97405 francs prélevé sur le fonds de renouvellement du matériel d'hôpital en vue de compléter le matériel hospitalier de la Croix-Rouge. Ce fonds est alimenté par la vente d'ancien matériel et par la location de matériel aux entreprises utilisant du personnel saisonnier étranger, lors de manifestations diverses ou pour des camps de vacances.



Photo De Jongh

In Memoriam

#### SŒUR JULIE HOFMANN

18 avril 1867-28 janvier 1960

Sœur Julie Hofmann n'est plus. Ce n'est pas sans émotion que chacun, en Suisse romande et jusque loin au-delà de nos frontières, a appris le départ dans sa quatre-vingt-quatorzième année de la vénérable fondatrice d'une œuvre justement renommée, celle d'Eben-Hézer. Nous avons consacré dans cette revue un long article à Sœur Julie Hofmann et à Eben-Hézer lorsqu'elle reçut en 1957, pour son 90<sup>e</sup> anniversaire, des mains du Dr Schauenberg, vice-président de la Croix-Rouge suisse, la médaille Florence Nightingale qui lui avait été décernée par le Comité international.

S'il est permis de parler d'une vocation d'infirmière, c'est bien au propos de sœur Julie. Dès son enfance, et malgré la faiblesse de sa vue, elle se voua aux faibles et aux déshérités. Elle dut, en raison de son état physique, abandonner le noviciat qu'elle voulait faire à St-Loup. Ce premier échec ne la découragea pas. Admise plus tard à La Source, elle y obtenait en 1889 son brevet. Dix ans après, dans un modeste appartement de la Pontaise, elle créait ce qui devait être le berceau

## DU RÔLE DES GROUPES SANGUINS DANS LES RECHERCHES EN PATERNITÉ

Dr N. M.

Les recherches scientifiques faites au cours de ces 15 dernières années dans le domaine des réactions hémolytiques post-transfusionnelles et de la maladie hémolytique du nouveau-né ont permis de découvrir nombre de nouveaux facteurs sanguins. Nous connaissons aujourd'hui

dix systèmes de groupes sanguins indépendants les uns des autres dont les différents facteurs permettent d'obtenir plus d'un million de combinaisons diverses. Chaque homme présente donc, ou peu s'en faut, une combinaison qui lui est propre et le caractérise. A l'heure actuelle, seules les empreintes digitales surpassent encore cette individualité spécifique de chaque homme!

Ces groupes sanguins nouvellement découverts n'ont heureusement qu'une importance minime en ce qui concerne la transfusion; si elles avaient la même signification que les groupes sanguins classiques A, B, 0 et AB ou que le facteur rhésus D, la transfusion sanguine n'aurait en effet plus qu'à capituler, puisque la combinaison la plus répandue ne se retrouve identique que chez le 2% de notre population. Il est donc évident que s'il fallait tenir compte de chacun de ces « nouveaux » facteurs sanguins, il deviendrait extrêmement difficile, dans la majorité des cas, de trouver les donneurs de sang requis.

#### Pouvoir et limites du sérologue

L'importance que revêtent ces récentes découvertes, réside bien davantage dans le fait qu'elles permettent de définir la structure génétique de l'homme d'une manière que l'on aurait jugée impossible il y a peu de temps encore. Ces divers facteurs sanguins représentent, en effet, des caractères héréditaires immuables des globules rouges lesquels, d'après les lois de l'hérédité selon Mendel, sont transmis à l'enfant par ses parents.

Elles ont donc d'ores et déjà trouvé un champ d'application pratique: les recherches en paternité contestée. Aujourd'hui, le sérologue spécialiste en matière de groupes sanguins est devenu le conseiller du juge qui ne saurait plus se passer de ses expertises puisque seules ces dernières permettent de déterminer des rapports qu'il est souvent indispensable de connaître pour pouvoir prononcer une sentence dans des cas de recherches litigieuses en paternité, de légitimité contestée et d'échanges d'enfants. Dans les recherches en paternité, il appartient au juge et au sérologue de trancher s'il est exclu ou non que tel homme puisse être le père de tel enfant. Dans ce but, le sérologue étudie la structure antigénétique des globules rouges de la mère, de l'enfant et du père présumé. Son expertise conclut si l'on peut ou non exclure que l'homme incriminé soit le père de l'enfant. Par contre, la sérologie des groupes sanguins ne permet pas de

de l'œuvre d'Eben-Hézer, un foyer pour des déshérités. Sans relâche, dès lors, pendant près de cinquante ans, sœur Julie Hofmann se dévouera à cette œuvre, la fera vivre, grandir, se développer sans cesse pour accueillir toujours plus de malheureux. Jusqu'à l'Eben-Hézer contemporain qui compte trois maisons à Lausanne et une maison de retraite à St-Légier sur Vevey et abrite quelque 450 personnes. Cet Eben-Hézer dont elle assumera la direction jusqu'en 1947 et où elle passera ses dernières années, toujours sereine, toujours souriante malgré les deuils qui vinrent l'affliger.

Nous ne pouvons, nous semble-t-il, lui rendre un plus juste hommage qu'en citant ces fragments du « testament spirituel » rédigé par sœur Julie Hofmann en 1947 à l'heure où elle allait prendre sa retraite:

*Eben-Hézer! Jusqu'ici l'Eternel nous a secourus! (1 Sam. 7:12.)  
« Cette devise a été ma force au travers de ces 48 années. L'œuvre qui m'a été inspirée a fait mon bonheur bien que peines, difficultés arides et chagrins ne me furent pas épargnés... »*

*Avant de remettre ma tâche, de la déposer parce que l'âge m'y contraindrait, je voudrais léguer à mes successeurs, en même temps que cette œuvre qui a rempli ma vie, quelques principes dont je ne me suis jamais départie et qui ont réglé ma conduite. J'aimerais qu'ils s'en souviennent. En premier lieu, je voudrais que le caractère religieux qui ne se sépare point du nom d'Eben-Hézer reste sur nos demeures. Je désire que la présidence du Comité soit toujours confiée à un pasteur.*

*Que rien ne s'introduise qui risque de nuire à la devise que Dieu m'a inspirée. Sans cela, sa bénédiction pourrait s'éloigner, effaçant le souvenir des grâces reçues jusque là.*

*Pour moi, femme seule, comptant sur le secours de Dieu au jour le jour pour tout surmonter, je n'ai pas été déçue.*

*Je désire que les malades soient traités avec charité, avec bonté; que nos maisons restent des familles où chacun des hospitalisés se sente heureux.*

*Je désire qu'on soit prudent comme j'ai dû l'être. Avant d'envisager des dépenses, que l'on calcule, comme dit l'Evangile. C'est toujours ce que j'ai cherché à faire, désirent honorer Dieu en faisant aussi honneur à mes affaires.*

*Mes successeurs ont en main une Œuvre que j'avais encore tout à asseoir à leur âge, sans les moyens d'aujourd'hui. Je leur conseille d'user des mêmes mesures.*

*Me voici bientôt au terme de ma carrière, le Seigneur m'a assistée. Il est fidèle à ses promesses. Je lui en rends grâces. »*

déclarer sans retour que cet homme est le père de cet enfant. Au stade des connaissances actuelles elle permet uniquement, dans un certain pourcentage des cas, de déclarer avec sûreté, en se basant sur les « constellations » sanguines de la mère, de l'enfant et du père présumé que ce dernier ne peut être le père, puisque l'enfant possède un ou plusieurs facteurs sanguins qui ne peuvent lui avoir été transmis ni par sa mère ni par cet homme.

### Conditions des expertises

Certaines conditions doivent toutefois être remplies pour que ces expertises présentent leur pleine valeur. En premier lieu, il était nécessaire de vérifier l'exactitude de la théorie, soit le caractère héréditaire des systèmes sanguins utilisés. Il a fallu pour cela examiner un grand nombre de familles dites « non médico-légales ». En outre, il est indispensable que toute garantie puisse être donnée quant à la précision des déterminations sérologiques effectuées.

Concernant la première de ces conditions, elle est aujourd'hui pratiquement remplie, du moins pour ce qui concerne les groupes sanguins AB0 (y compris les sous-groupes A<sub>1</sub> et A<sub>2</sub>), le système MN, le système rhésus (facteur C, C<sup>w</sup>, D, E, c, e) et le système P—. En ce qui concerne en revanche les groupes sanguins Kell et Duffy, il n'a pas encore été possible de procéder à de très nombreux examens familiaux, mais les résultats obtenus jusqu'ici, notamment pour le système Kell sont néanmoins suffisants pour permettre d'en faire usage sur le plan légal. Pour ce qui a trait aux groupes sanguins Lutheran, Lewis et Kidd, les examens familiaux auxquels il a été procédé ne sont pas encore assez nombreux pour permettre de tirer des conclusions déterminantes lors de procès.

Quant à la deuxième des conditions posées, il s'est avéré, sur la base des travaux qu'ont poursuivis en commun, depuis 1950, l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich et le Laboratoire central du Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse à Berne qu'il convient, pour chaque cas, d'effectuer les recherches dans deux instituts indépendants l'un de l'autre et faisant usage de sérums-tests différents. Ce mode de procéder permet d'éviter pratiquement toute erreur.

En recourant à l'examen des deux groupes de systèmes sanguins qui sont reconnus depuis des années sur le plan judiciaire, soit les systèmes AB0 et MN, on ne peut éliminer environ que le 30 % des hommes accusés à tort de paternité. En ajoutant la détermination des facteurs rhésus, cette proportion s'élève à 50 % environ; elle passe à 53 % si l'on recourt encore à la recherche des facteurs Kell et Duffy. Dans la pratique, le nombre des exclusions prononcées est seulement de 23 %. Cette faible proportion est due au fait

que, dans notre pays, seules le 43 % des femmes tentent d'accuser un homme à tort. Le Dr A. Hässig, directeur du Laboratoire central du Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse a prouvé l'exactitude de ces chiffres après avoir procédé de 1950 à 1959, à 2632 examens dont 653 ont permis d'exclure toute possibilité de paternité.

### La découverte des groupes « sériques »

Récemment, les observations faites dans ce domaine particulier de la sérologie des groupes sanguins se sont enrichies d'une manière tout à fait inattendue ensuite de la découverte des groupes sériques. Il y a quelques années, le biochimiste canadien *Smithies* tenta de différencier les protides plasmatiques avec plus de précision que par le passé. Il eu recours pour cela à l'électrophorèse en gel d'amidon. Il découvrit ainsi que l'haptoglobine — une globuline qui fixe l'hémoglobine — ne présente pas, chez tous les hommes, la même vitesse de migration en champ électrique. Rapidement, il s'avéra que les individus peuvent être répartis en trois groupes (Hp 1/1, Hp 1/2 et Hp 2/2), selon le comportement de l'haptoglobine du point de vue électrophorétique. Or, ces trois groupes, comme les groupes sanguins sont congénitaux, héréditaires et leur caractère demeure inaltéré tout au long de l'existence. Le jeune médecin danois *Galatius-Jensen* fut le premier à étudier ces groupes d'haptoglobines selon *Smithies* et il tenta de les utiliser en pratique médico-légale. Il conclut, dans sa thèse de doctorat, que la détermination de ces propriétés permet de compléter d'une manière fort précieuse les résultats des examens des groupes sanguins. Il leur attribua une portée égale à celle des facteurs rhésus et des groupes sanguins MN. Forts de ces observations, les tribunaux des pays scandinaves ont actuellement recours, dans les cas litigieux de recherches en paternité, à l'examen des groupes d'haptoglobines qu'ils considèrent comme des preuves irréfutables.

### Poursuite des études en Suisse

Depuis bientôt deux ans, le Dr R. Bütler, du Laboratoire central du Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse, étudie ces groupes sériques. Ayant réussi à maîtriser les difficultés non négligeables que suscitent des examens de ce genre, il a procédé, en collaboration avec le Dr *Metaxas*, du Centre de transfusion zurichois et le Prof. *Rosin* de l'Institut zoologique de l'Université de Berne, à quelque 1000 déterminations qui permettent maintenant d'établir la fréquence caractéristique de ces propriétés parmi notre population. Il a en outre démontré, sur la base d'une enquête approfondie, que ces groupes n'ont aucune corrélation avec les groupes sanguins qui sont aujourd'hui

connus. Depuis quelque temps, il détermine les groupes d'haptoglobines dans les expertises médico-légales auxquelles procède le *Dr Hässig*. Il a déjà réussi à déceler quelques cas dans lesquels le père présumé a pu être exclu comme tel, uniquement sur la base de son groupe haptoglobinique, alors qu'il n'aurait pu l'être si l'on avait eu seulement recours à l'examen des groupes sanguins. On peut donc escompter que cette précieuse méthode, qui a permis d'augmenter sensiblement les chances d'exclusion d'un homme incriminé à tort de paternité, passera bientôt au rang d'un procédé courant dans les recherches de paternité.

Il ne fait pas de doute que de nouveaux progrès seront réalisés dans ce domaine au cours des années à venir. Il est donc permis d'espérer que, grâce à la découverte de nouveaux facteurs héréditaires des globules sanguins et du plasma humain, encore inconnus aujourd'hui, il sera un jour possible de se prononcer irrévocablement dans presque chaque cas de paternité douteuse.

Lorsque ce stade sera atteint, l'ancienne sentence que nous devons à Walter Bagehot: *Maternity is a matter of fact, paternity is a matter of opinion* (la maternité est un état de fait, la paternité un état d'opinion) aura perdu tout son sens.  
N. M.

*Cronaca del Ticino*

## CORSI CROCE ROSSA A IRAGNA

*Iva Cantoreggi*

Iragna è il paese del granito. La bella pietra nota fin dai tempi antichi riprende oggi ad essere apprezzata da tutti i costruttori. Così, dopo un periodo di stasi, il paese rifiorisce in virtù di questa sua antica ricchezza, meglio sfruttata grazie pure all'introduzione delle macchine per i lavori più pesanti. Ma la rifinitura artistica, i trasporti che richiedono perizia ed abilità sono ancora affidati ai figli di questa terra ticinese che hanno conosciuto tempi duri. Il patriziato, qui intorno, è ancora sentito come una tradizione, ma pure quale problema di vita di ogni giorno. La collaborazione tra il comune politico e il patriziato è attiva e conferisce prosperità nuova al paese. Iragna, con i suoi 260 abitanti, ma con il suo granito che « va fino in Olanda », (come ci spiegava la più anziana abitante) è riuscita a costruire, in

questi ultimi mesi, una casa comunale modello con scuola annessa, per i suoi 14 allievi.

Lavoratori della pietra, quindi, contadini, impiegati che scendono fino a Biasca o a Bellinzona, bambini sempre pronti a mettersi negli impicci (come tutti i bambini), gente tutta che ha sempre bisogno di cure. Era quindi naturale il sorgere, in tale terra, di una *Sezione dei Samaritani* fiorentissima. Da tale sezione è partito l'invito, alla Croce Rossa di Bellinzona, affinché si organizzasse in paese un *Corso di cura elementare degli ammalati a domicilio*.

Ad invito raccolto, la monitrice signora Anna Patocchi, cominciò la sua fatica. E dovremo proprio chiamarla così, anche se a vederla sempre sorridente e



Due corsi: 23 donne — 1 uomo!

(Foto Bulgheroni, Losone)